



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Élection des membres des chambres d'agriculture

Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2025

Demande d'inscription sur la liste électorale des
électeurs individuels

à adresser **avant le 15 septembre 2024** à :

Élections 2025 des membres de la chambre d'agriculture du Var
Secrétariat de la Commission d'établissement des listes électorales (CELE)
Préfecture du Var
DCL – Bureau des élections et de la réglementation générale (BERG)
Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie
CS 31209
83070 TOULON Cedex

Je soussigné(e) (nom et prénoms)

nom d'usage :

né(e) le : à département :

nationalité⁽¹⁾ résidant à département :

demande à être inscrit(e) sur la liste électorale de la **commune** de :

pour les élections des membres de la chambre départementale d'agriculture dans le collège suivant :

- Collège 1** : Chefs d'exploitation et assimilés
- Collège 2** : Propriétaires et usufruitiers
- Collège 3 a** : Salariés de la production agricole
- Collège 3 b** : Salariés des groupements professionnels agricoles
- Collège 4** : Anciens exploitants et assimilés

J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral :

pour être inscrit sur une liste électorale⁽²⁾

ou

pour être inscrit sur une liste électorale, à l'exclusion de la condition de nationalité⁽³⁾

Mon lieu de travail effectif est situé dans la commune de⁽⁴⁾ :

Je joins à la présente demande les pièces suivantes⁽⁵⁾ :

.....

Fait à, le 2024.

(Signature)

(1) peuvent être électeurs pour les élections des membres de la chambre d'agriculture les ressortissants des États membres de l'Union européenne (article R. 511-8 du code rural et de la pêche maritime).

(2) pour les personnes de nationalité française.

(3) pour les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne.

(4) à remplir par les personnes demandant leur inscription sur la liste électorale de l'un des collèges de salariés.

(5) Indiquer les pièces jointes à la demande :

- pour les personnes affiliées à un régime de protection sociale agricole doit être joint tout document attestant une affiliation à ce régime (attestation MSA précisant les conditions remplies pour le collège demandé).

- pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et usufruitiers doivent être jointes : d'une part, l'avis d'imposition foncière et, d'autre part, la copie du bail écrit ou une attestation sur l'honneur signée des 2 parties : bailleur et preneur.